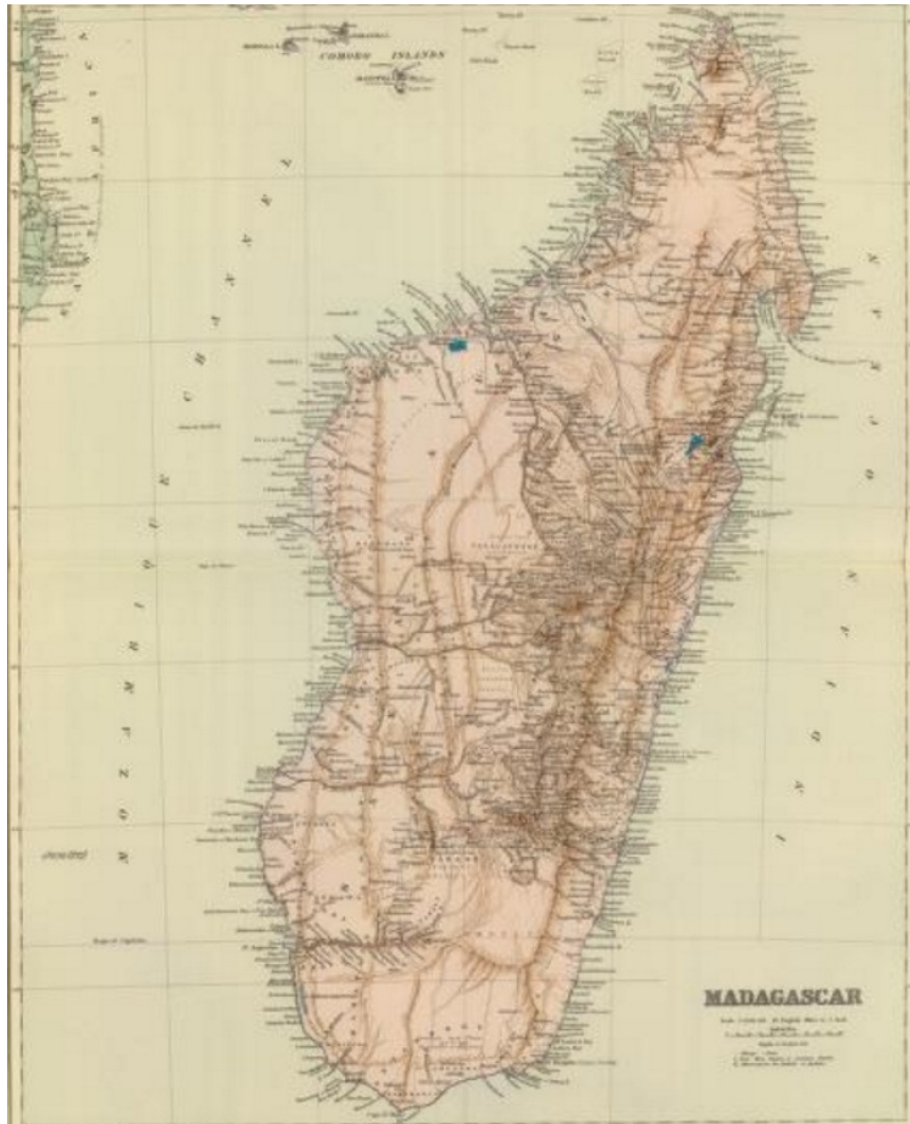


Esclavage à Madagascar

Libération - Vincent Hiribarren - 09/01/17



Madagascar, carte d'Edward Stanford, 1901. Collection de David Rumsey. <http://www.davidrumsey.com/>

Questions à Klara Boyer-Rossol, docteure en Histoire de l'Afrique (Université Paris 7 Denis Diderot). Sa thèse a porté sur les Makoa à l'Ouest de Madagascar, un groupe formé par des descendants de captifs déportés au cours du XIXe siècle de l'Afrique orientale à la Grande Île, où ils furent asservis. Lauréate du prix de thèse 2015 du Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE), K. Boyer-Rossol a participé avec A. Bellagamba, S. E. Greene, M. Klein (dir.), à *African Voices on Slavery and the Slave Trade*, Cambridge University Press, 2013 ; M. Cottias, E. Cunin, A. de Almeida Mendes (dir), *Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines*, Karthala, 2010 ; D. Nativel, F. Rajaonah (dir), *Madagascar et l'Afrique*, Karthala, 2007.

Le XIXe siècle est souvent présenté comme celui de l'abolition de l'esclavage. Qu'en était-il à Madagascar ?

En général, Madagascar a connu au XIXe siècle un développement sensible de l'esclavage interne, alors même que la traite externe des esclaves fut progressivement mise en illégalité.

Par le traité signé en 1817 (ratifié en 1820) avec la Grande-Bretagne, Radama I fut reconnu «roi de Madagascar», en même temps qu'il devait renoncer à exporter des esclaves. C'est ainsi que la Grande Île se mit au XIXe siècle à importer de manière massive des esclaves de l'Afrique orientale, en majorité issus de l'actuel Mozambique. On peut estimer entre 350.000 et 400.000, le nombre de «Masombika» (ou «Makoa») ou captifs importés au cours du XIXe siècle du continent africain à la Grande Île, dont la population totale oscillait entre 2 à 2,5 millions d'individus.

Proclamé en 1877 au sein du royaume de Madagascar (qui étendait son autorité sur les deux tiers de l'île), l'affranchissement collectif des «Masombika» est apparu comme une mesure contre la traite des esclaves et n'a

nullement constitué une marche vers l'abolition de l'esclavage à Madagascar. L'institution servile elle-même est restée préservée, bien que les conditions d'asservissement aient été progressivement redéfinies et la déchéance de statut limitée. Comme l'illustre la législation écrite malgache de l'époque, l'esclavage à Madagascar apparaissait au XIXe siècle comme une institution majeure du royaume, qui régissait les rapports économiques et sociaux. Les esclaves ou andevo étaient en général achetés ou hérités, assignés à diverses fonctions (tels que les travaux agricoles ou domestiques), et connaissaient une certaine endogamie. Si les esclaves étaient très nombreux sur les Hautes-Terres centrales, des pratiques de l'esclavage se sont plus largement diffusées à travers l'île, notamment dans les régions moins densément peuplées de l'Ouest. La proportion d'esclaves pouvait atteindre dans certaines régions du centre et de l'Ouest, entre 20 et 25% de la population totale à la fin du XIXe siècle. Tandis que la majorité des esclaves sur les Hautes-Terres était composée d'insulaires, dans certaines régions de l'Ouest, les esclaves importés du continent africain formaient la population servile la plus nombreuse. Sur la côte occidentale de l'île, la traite des esclaves a perduré, de façon légale ou illégale, au moins jusqu'en 1896, année de la proclamation de l'abolition totale de l'esclavage à Madagascar, devenue colonie française. Il a été estimé à environ 500.000, le nombre d'individus libérés à partir de 1896 à Madagascar, un chiffre à revoir probablement à la hausse.

Quelle a été l'attitude des colonisateurs français vis-à-vis de l'esclavage et de son abolition à Madagascar ?

Les Français, qui ont longtemps porté des visées impérialistes sur la Grande Île, ont adopté une attitude ambiguë face à cette question. Durant la période de l'esclavage, et en particulier au XIXe siècle, les observateurs français ont largement alimenté le mythe de la «douceur» de l'esclavage à Madagascar. Les rapports que les maîtres entretenaient avec leurs esclaves ont été décrits comme les expressions d'un paternalisme plus ou moins autoritaire. Des termes du vocabulaire malgache de l'esclavage du XIXe siècle ont été traduits et interprétés de manière littérale, comme le mot ankizy (enfant), qui se substituait au terme andevo (esclave), jugé insultant, et qui était utilisé par les Malgaches comme une métaphore pour évoquer des rapports de domination extrême. Il apparaissait un véritable hiatus entre les modes de désignation et la réalité des conditions serviles à Madagascar, où les esclaves faisaient l'objet d'un commerce et étaient dépourvus d'identité sociale, ils étaient en fait exclus de la parenté. Entre autres, ils n'avaient pas d'autorité sur leurs propres enfants, qui dans bien des cas pouvaient être vendus par le maître. Des voyageurs français, tel qu'Alfred Grandidier, qui a sillonné la Grande Île à la fin des années 1860, ont tenu un discours selon lequel les esclaves y étaient bien traités, voire «choyés» par leurs maîtres, et qu'à l'exception peut-être des sociétés des Hautes-Terres centrales, il ne leur était pas exigé un travail harassant. L'exploitation économique de la main-d'œuvre servile était ainsi minimisée. On relevait au contraire un développement de modes de production esclavagistes à Madagascar. À la fin du XIXe siècle, un changement d'attitude s'est opéré et les colonisateurs français ont adopté un discours qui condamnait l'esclavage à Madagascar, se servant de son abolition comme d'un argument pour justifier la conquête armée de la Grande Île.

Quelle attitude ont aujourd'hui les Malgaches face à la question de l'esclavage ?

Les représentations actuelles autour des descendants d'esclaves (supposés ou réels) à Madagascar ont largement hérité du regard extérieur, forgé sur ceux-ci aux XIXe et XXe siècles, dans un contexte d'élaboration du racisme scientifique et de politique des races coloniales. Les auteurs européens ont décrit les relations de dépendance à Madagascar à travers le prisme de la race. À l'époque de l'esclavage, les andevo (esclaves) ont aussi été appelés par des observateurs français des «Noirs», un terme que les Malgaches n'utilisaient sans doute pas avec la même acception. Suite à l'abolition de l'esclavage en 1896, les andevo (esclaves) rejoignirent le rang des Mainty (litt. «Noirs»), qui étaient des roturiers, mis en opposition avec les Fotsy (litt. «Blancs»), qui étaient des nobles. Ces couleurs sociales ont été interprétées par les colonisateurs français comme des réalités physiques, établissant des frontières entre ces anciennes catégories. Il en a résulté une somatisation, a posteriori, des rapports de domination et une essentialisation des identités de groupe à Madagascar, qui continuent éventuellement d'affecter les rapports sociaux. De nos jours, l'évocation de l'esclavage et de son abolition à Madagascar reste sensible. La complexité des rapports qu'entretiennent les Malgaches avec cette question s'expliquerait en partie par le fait que l'abolition de l'esclavage a été imposée de l'extérieur, par les colonisateurs français, et que le système colonial lui-même a été vécu, et reste perçu par de nombreux insulaires, comme une forme de servitude (à travers entre autres l'exemple du travail forcé). Ainsi, le défi auquel les Malgaches font face consiste à se réapproprier cet héritage historique. La commémoration et l'enseignement (dans le primaire et le secondaire) de l'esclavage et de son abolition apparaissent comme des programmes politiques et pédagogiques à mettre en œuvre à la Grande Île.

Source : <http://libeafrica4.blogs.liberation.fr/2017/01/09/esclavage-madagascar/>